

COMPORTEMENTS INADAPTÉS À LA SITUATION DE TRAVAIL



COMPORTEMENT INADAPTÉ D'UN SALARIÉ À LA SITUATION DE TRAVAIL

Observer

Euphorie, excitation, agitation, agressivité, hallucinations, propos incohérents, désorientation, confusion, somnolence, troubles de l'équilibre ...

Evaluer la
dangerosité

Possibilité d'échange avec le salarié ?

Agitation
contrôlable

Échange apaisant,
diminution des tensions

Mise en sécurité
et surveillance
du salarié

Appel supérieur hiérarchique

Agitation
incontrôlable

Aucun échange possible,
accès de violences verbales ou physiques

Se protéger

Se retirer de la zone de violence
et appel supérieur hiérarchique



GESTION IMMÉDIATE DE LA CRISE



Violence moindre,
j'arrive à le mettre
à l'écart.



Evaluation des
fonctions vitales.
Si nécessaire,
appel 15.



J'appelle
mon supérieur
hiérarchique.



Salarié **incontrôlable**



je ne
m'interpose pas,
j'évacue la zone
et je la balise



J'appelle
mon supérieur
hiérarchique.

MODALITÉS DE RACCOMPAGNEMENT

QUAND ?

- Dès que l'autorisation a été donnée par un médecin qui a évalué l'état de santé.

OÙ ?

- Selon avis du médecin : domicile ou urgences

COMMENT ?

- Par un tiers : taxi ou VSL (coût de la course pris en charge par l'entreprise)
- Par un véhicule de l'entreprise conduit par un salarié (avec un ordre de mission écrit). Deux salariés accompagnants (pour éviter le sur-accident).
- Salarié confié à la **surveillance de son entourage**

GESTION POST-CRISE PAR L'EMPLOYEUR

Trace écrite de l'évènement

- Description des faits sur un support destiné à cet effet.

Entretien managérial de retour

- Le salarié est reçu dans un espace confidentiel
- Les faits sont évoqués ainsi que leurs conséquences sur le travail (ni stigmatisation, ni accusation, ni propos hostiles)
- Les responsabilités de l'employeur sont rappelées ainsi que les missions du salarié
- Modifications éventuelles des missions de travail

Sanctions motivées éventuelles

Demande de visite médicale

- Auprès du Médecin du travail, demande motivée par écrit avec rappel des faits.

Suivi ultérieur

- Accompagnement éventuel par service social externe
- Suivi professionnel : organisation d'un suivi professionnel régulier



UNE ÉQUIPE À VOS CÔTÉS : PRÉVENTION, CONSEILS, ACTIONS

9 esplanade Bénévent • CS 60096
42003 ST-ETIENNE cedex 1
Tél. 04 77 79 43 65
Fax 04 77 79 43 99

www.slst.fr